

*Matières du tems.* Juin 1709. 367  
avoit de se voir dévorée : Ceux qui ont  
moralisé sur cette fable, même les Jurif-  
consultes dans le Droit, soutiennent que  
les promesses extorquées par la crainte &  
par la violence, sont illegitimes, & qu'on  
peut se dispenser de les exécuter lors que  
le danger est passé.

*Sur ce qu'on veut de toi, quel que soit l'em-  
barras ,  
Où d'un homme puissant la présence te jette,  
Avant que de promettre examine le cas.  
Il est fâcheux de nier une dette,  
Plus fâcheux de payer ce que l'on ne doit  
pas.*

II. Le Sieur Zondodari Nonce du Pa-  
pe à Madrid, se servit des raisons alleguées  
par cette brebis, pour justifier Sa Sainteté  
sur les conditions de l'accommodement  
qu'il signa avec l'Empereur le 15. Janvier:  
Il représenta dans le mémoire qu'il remit  
au mois de Mars au Duc de Medina-Si-  
donia " que les Troupes Imperiales s'é-  
toient emparées d'une partie des Etats "  
de l'Eglise, sous prétexte que la Cour de "  
Vienne se prétendoit offensée, & acusoit "  
Sa Sainteté d'être dans les intérêts des "  
deux Couronnes. Que ces Troupes fai- "  
soient de grands désordres sur les terres "  
de l'Eglise, profanant les lieux sacrés, "  
exigeant des contributions exorbitantes; "  
occupant le Ferrarois, le Bolonois, la "  
Romagne &c. bloquant très-étroitement "  
la Ville Capitale de Ferrare, & le Fort "  
Urbain: que les Vaisseaux Anglois qui  
étoient sur les Côtes d'Italie, traversoient "

*Le Sr. Zon-  
dodari Non-  
ce à Madrid,  
tâche de ju-  
stifier la con-  
duite du Pa-  
pe.*